

Nombres de conseillers		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2012
En exercice	9	
présents :	8	
votants :	8	

L'an deux mille douze, le vingt-trois juillet, 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Ternant-Les-Eaux, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre COUPELON, Maire.

Date de convocation : 20 juillet 2012

Présents : MM. Et MMES COUPELON Pierre, POULIER Georgette, ROUBERTOU Mireille, ROUBERTOU Didier, MM PETIT Denise, PETIT Christian
VALLAT Laurence, DELLUS Jean Jacques

Absents : M POULIER Alexandre

A été élue Secrétaire de séance : Laurence VALLAT

Objet : **Approbation du plan de zonage d'assainissement**

Vu la Loi n° 92-3 du 03 janvier 1992 sur l'Eau :

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Ternant les Eaux proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur qui préconise un assainissement collectif pour l'ensemble du bourg à l'exception des habitations situées en contrebas de la RD 48 ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport du commissaire enquêteur, vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté, avec un assainissement collectif pour le bourg de Ternant les Eaux à l'exception des habitations en contrebas de la RD 48 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Cette délibération est prise à l'unanimité des membres présents par vote à main levée.

Fait à TERNANT LES EAUX le 24 juillet 2012.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus ;

au registre sont les signatures

Fait le 24 juillet 2012 pour copie conforme

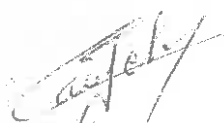
Certifié exécutoire,

Compte tenu de la réception en sous-préfecture

Et de la publication le 31.07.12...

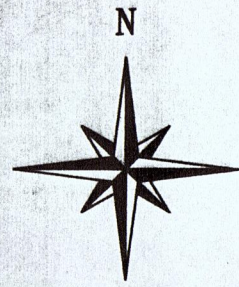
Le Maire,

Pierre COUPELON



Reçu en...
24 JUL 2012

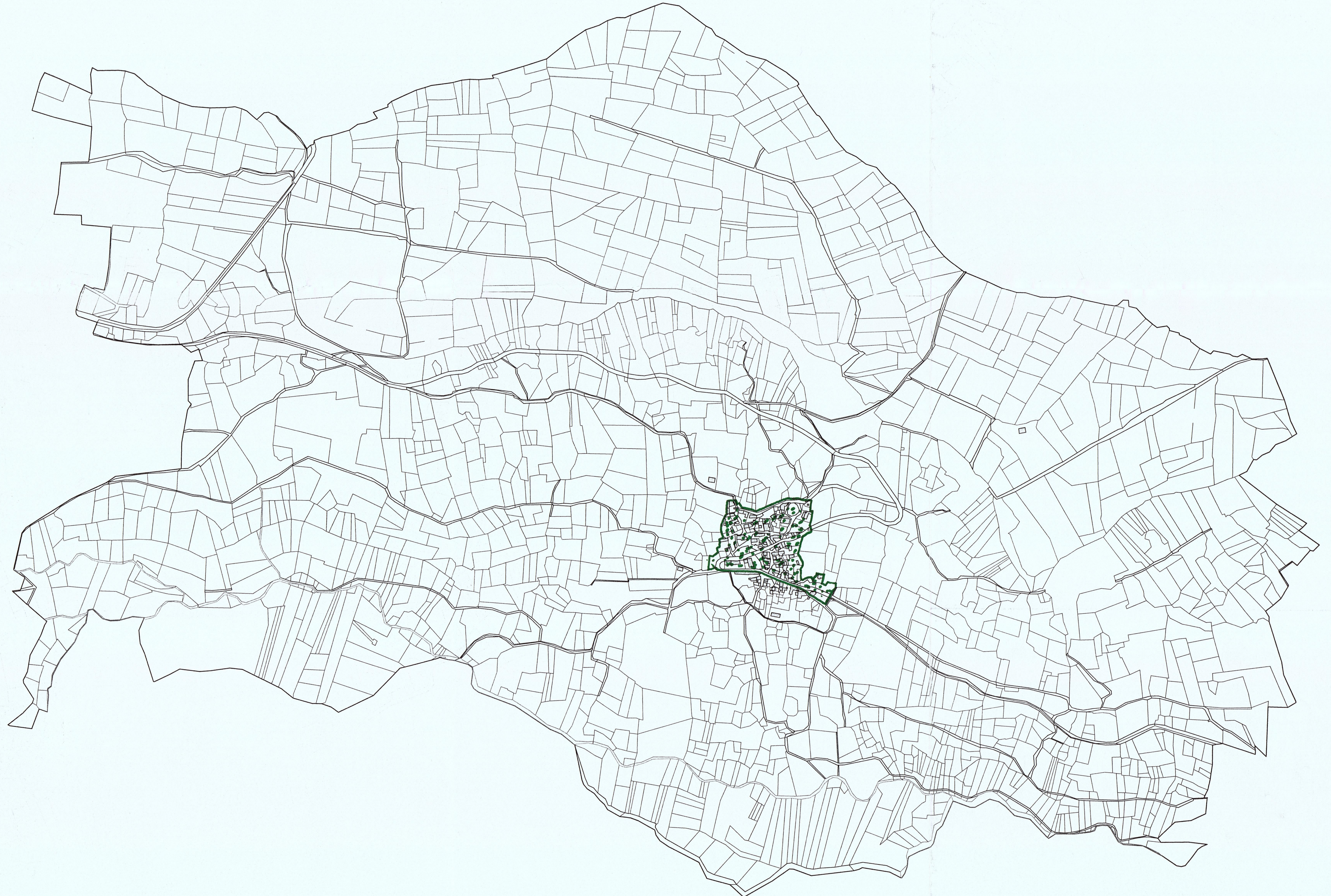




DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
COMMUNE DE TERNANT-LES-EAUX

429

CARTE DE ZONAGE PROPOSEE
(VALIDEE PAR LA MAIRIE)




	09/08/2010	J.MOLLIER	Première saisie	F.THIRIET
Ind.	Date	Nom	Modification	Vérfié
Fond de Plan dressé par : SAFEGE			Nom du fichier : CH00931_ASS_TERNANT.dwg	

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Numéro de plan	1
Numéro d'étude	CH00931
Echelle	1/5 000
Chef de projet	F.THIRIET

 Agence de CHAMALIERES
74 bis, Avenue des Thermes B.P.93
63404 CHAMALIERES CEDEX
Tél. 04 73 19 59 80
Fax. 04 73 19 59 89
E-mail. Agence.Chamalieres@safège.fr

LEGENDE
 Limite du périmètre
d'assainissement
collectif proposé